

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

THOMAS CHAPUIS, Rédacteur en Chef.

LEGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétaire.

FRANCE

Paris, 21 mars.

Si les républicains du Sénat tiennent à leur considération, ils doivent être médiocrement satisfaits des commentaires qu'inspire à la presse leur dernier tour de passe-passe à propos de l'amendement Barbey. Les journaux d'extrême gauche ne sont pas plus tendres que les journaux de droite vis-à-vis des "faussaires" du Luxembourg. Ces sévérités sont certainement très justes; emprunter indélicatement le bulletin d'un collègue que vous savez opposé à votre soumission ministérielle, pour faire triompher votre ami le ministre, est aussi malhonnête qu'emprunter le porte-monnaie d'un ami ou d'un passant distrait pour obliger un parent ou un ami indigent. A propos de ce fameux vote, d'avant-hier, un journal du matin rappelle l'histoire fameuse du sénateur républicain Jacobin, lequel fut expulsé ignominieusement du Casino de Vichy pour avoir pratiqué la "poucette" au jeu de cartes, et il ajoute qu'en matière de législation, il y a des sénateurs républicains qui emploient le "procédé Jacobin". La réminiscence est tout à fait topique. Je ne sais ce que pense la majorité des P. P. conscripts de toutes les fébricitations réflexions qui courent la presse; mais tout le monde sait que M. Goblet est devenu depuis deux jours particulièrement agacé et nerveux. M. de Gavardie ayant dit plaisamment hier que la France affamée et habituée à boire le vin de la politique et de l'éloquence à de larges coupes, en était réduite aujourd'hui à se contenter d'un "petit Gobelet", le rageur ministre de l'Instruction publique est entré dans un véritable accès de fureur. Cette fureur a même paru un peu exagérée à M. Le Royer, le président du Sénat, qui lui a fait observer qu'il ne l'aurait pas cru capable de se fâcher si fort pour une plaisanterie. Si l'honorable M. de Gavardie avait ajouté que la majorité se voyant dans l'impossibilité de triompher honnêtement, avait eu recours à l'escamotage et à un "tour de Goblet", le petit homme d'Amiens serait devenu enragé. Je vous parlais l'autre jour du jugement rendu par le tribunal civil de Paris, sur l'instance de M. le curé de Sainte-Madeleine, dans l'affaire de désaffectation de la chapelle de l'Assomption. Ce jugement a mis en fureur notre digne conseil municipal, qui entend que les magistrats de la République rendent des services et non des arrêts. Hier, sur la proposition de M. Cernesson, les furieux de l'Hôtel ont voté une résolution demandant que l'administration ne tienne pas compte du jugement du tribunal civil, et passe outre à la désaffectation de l'Eglise de l'Assomption. Il reste à savoir si M. Goblet, qui est le ministre sur lequel compte le conseil municipal, osera suivre la voie qui lui est indiquée. Il a charge du département des cultes, c'est vrai, et à ce titre il manque rarement une bonne occasion d'outrager la religion catho-

que et de persécuter le clergé. Les droits du curé et des paroissiens de la Madeleine ne pèseraient pas lourd devant lui. Mais M. Goblet est aussi ministre de la justice et garde des sceaux. Va-t-il traiter la magistrature comme il traite le clergé de France? Ce serait bien gros, car la magistrature a beau être un "corps épuré" elle n'en tient pas moins à conserver les apparences de l'indépendance et de l'intégrité, et ces apparences ne subsisteraient plus si M. Goblet annulait de son autorité privée un jugement rendu en bonne et due forme et enregistré par toute la presse de Paris. Quelques illustres citoyens de la Chambre, après avoir longtemps cherché ce qu'ils pourraient bien imaginer contre le cléricalisme, ont trouvé du nouveau. Par voie d'amendement au budget, ces citoyens, parmi lesquels figurent MM. Tachet, Latroupe et autres personnages aussi illustres, proposent une taxe de dix centimes sur toute bouteille d'eau minérale naturelle mise en circulation. Vous croyez peut-être que cet amendement est destiné à augmenter les ressources du Trésor que les républicains ont si vite ruiné? Sans doute, pour MM. Labrousse, Vacher et leurs amis, tout moyen qui permettra d'augmenter un peu les ressources du budget a du bon. Mais leur proposition est surtout une machine de guerre contre la religion. Ils demandent qu'on taxe au double des eaux minérales naturelles "les eaux miraculeuses" de Lourdes et d'ailleurs. Voilà le plan! Ces grands citoyens se figurent sans doute que le prix de l'eau de Lourdes alimente la guerre que les "cléricaux" soutiennent contre la République. Et ils veulent transférer dans leurs coffres vides un peu plus d'argent catholique. Les catholiques paient beaucoup; ils paieront peut-être encore; ils ne paieront pas toujours.

Encore une illusion. Il paraît qu'il y a en ce moment, de la part de quelques républicains modérés qui ont l'illusion difficile à dissiper, quelques tentatives auprès de la minorité conservatrice. On lui demanderait de devenir l'appui de la République et de lui donner un gouvernement honnête. Ces tentatives peuvent-elles avoir du succès? Le doute ne devrait pas même être possible, quelque profondes et fâcheuses que soient les divergences qui séparent les différentes fractions de la minorité conservatrice. Il n'y a pas, du moins, il ne peut y avoir, après l'expérience du 16 mai, de ces monarchistes disposés à tenter de nouveau un essai loyal. L'essai loyal, il est archi-expérimenté. La France n'est pas faite pour la République, et la République est incompatible avec l'existence de la France. Celle-ci y perd tout ce qu'elle est. Je le sais, on nous dira: L'Eglise ne condamne pas la République. Sans doute l'Eglise, bien

qu'elle soit elle-même constituée sous une forme spéciale de monarchie, n'est liée essentiellement à aucune forme de régime politique. Elle sait que le monde est livré aux disputes des hommes. Aussi elle traite avec les Républiques comme avec les monarchies, quand les unes et les autres reconnaissent son autorité. Elle est la plus puissante garantie de l'obéissance des sujets pour les unes comme pour les autres. Tel a été constamment l'enseignement de l'Eglise, enseignement qui nous était encore rappelé récemment dans l'admirable encyclique *Immortale Dei*. Mais ici, et plus que partout ailleurs, il faut faire la distinction entre la thèse et l'hypothèse. En thèse, toutes les formes de gouvernement, quand elles sont organisées de manière à conduire à la fin qu'elles doivent se proposer, sont légitimes. Mais dans l'hypothèse, il est certain que, d'après le plan providentiel, chaque nation a reçu comme une constitution naturelle sous laquelle elle a heureusement vécu pendant des siècles, et en dehors de laquelle elle sort pour ainsi dire de sa sphère, brise avec ses traditions et entre dans la voie des nouveautés révolutionnaires, qui sont nuisibles à sa prospérité, et par conséquent à sa fin.

Or, la France est essentiellement monarchique, et de plus une monarchie catholique. Baptisée à l'heure où en Occident aucune nation n'était catholique, et où tous les peuples plus ou moins teintés de christianisme étaient souillés par l'hérésie arienne, elle se présenta immédiatement comme le bras droit de l'Eglise. On rapporte que saint Remy, racontant à Clovis le drame de la Passion de Jésus-Christ, le néophyte s'écria, dans son indignation de barbare converti: — Que n'étais-je là avec mes Francs? Ces paroles de son premier roi catholique dessinaient le rôle de la France vis-à-vis de l'Eglise, ou plutôt sa mission. Pendant les quatorze siècles de son passé monarchique, il lui est arrivé sans doute de méconnaître parfois cette mission, et plus d'un monarque a contristé l'Eglise à laquelle il avait juré fidélité. Mais, dans l'ensemble de ses actes, il est impossible de le nier, la France monarchique a été le bras droit de l'Eglise. Et ce n'était pas un titre usurpé que celui que lui donnait encore récemment, avec une tendresse paternelle attristée, le Pontife romain quand il l'appelait la *filie aînée de l'Eglise*.

Eh bien, depuis un siècle, si ce n'est dans de courts intervalles, elle s'est dépouillée de ce premier titre de gloire; elle est devenue une fille ingrate, parfois même dénaturée, et dans l'ordre spirituel comme dans l'ordre temporel elle a cessé d'être la fille aînée de l'Eglise, au moins officiellement. Elle est en train de fouler aux pieds toutes les traditions de son passé. Dans tout ce qui se fait contre l'Eglise, elle a sa part; elle est fatalement complice, ne fût-ce que par le silence de sa parole et le repos de son épée. Le pouvoir temporel du

Saint-Siège, qu'elle avait défendu et agrandi par l'épée de Charlemagne, ce pouvoir providentiellement constitué pour sauvegarder l'indépendance du Vicaire de Jésus-Christ, elle l'a livré aux convoitises de la maison de Savoie; elle a fait du Pape le prisonnier d'un Allobroge. Sa fidélité au Saint-Siège, son titre de puissance éminemment catholique lui avaient assuré une grande influence, elle s'attache à l'effacer elle-même avec une haine de sectaire; elle s'efforce de rejeter loin d'elle tout son passé. Toutes ses traditions catholiques, elle les foule aux pieds, les unes après les autres, dans la famille, dans l'éducation de l'enfant, dans l'armée, dans l'administration, partout.

La France est née avec un grand esprit de prosélytisme, c'est dans son caractère, dans sa nature; cet esprit de prosélytisme, dont pendant des siècles elle a usé pour le bien, aujourd'hui elle le consacre au mal, à tout ce qui est essentiellement anti-français autant que anticatholique. Et cette trahison de son passé, qui ira peut-être jusqu'au suicide, elle s'est nettement dessinée le jour où elle a frappé son soi pour sauver la République. La République a été pour la France l'antipode de la monarchie. Comme la France monarchique est essentiellement catholique et qu'on ne la conçoit même pas autrement, la République a dû être, a été et sera essentiellement impie. Trois ou quatre expériences sont là pour le confirmer.

En 48 comme en 71, la République a été entre les mains des conservateurs; on a fait ce que l'on appelle l'essai loyal. Mais la gourmandine ne pouvait se plaire dans la compagnie d'honnêtes gens: elle leur a glissé entre les mains pour retomber dans la boue sanglante où elle est née. Et il n'y a pas d'illusion à se faire, il en sera toujours ainsi. Au fond du dernier hameau comme au sein de la Ville-Lumière, pour tout le monde, le républicain porte le signe de la bête, et lui-même se croit obligé d'afficher ce signe. Et ici c'est bien le cas de dire que les exceptions confirment la règle. Elles sont si rares! Et c'est en ce moment où la République touche aux extrêmes limites de toutes les ruines religieuses, politiques, morales et financières, que quelques-uns de ces illusionnés de la dernière heure, désespérant de la capacité de leurs coreligionnaires, tentent la main aux monarchistes et leur disent: Sauvez la République! C'est la France qu'il faut sauver, et la République n'est pas, ne sera jamais la France.

Ornithologie

Monsieur le Rédacteur, Je vous signalais tout récemment le programme de la société Audubon, de New-York, fondée dans le but d'empêcher pour des objets de toilette des Dames, la destruction de nos plus beaux oiseaux. Je vous demanderai ce jour l'insertion de la Circulaire du Département d'agriculture des Etats-Unis dans un but

fort louable: Cette circulaire, a fait le tour de la presse, chez nos voisins.

Sillery, 8 avril 1886.

J. M. LEMOINE.

CIRCULAIRE No. 27 (TRADUCTION.)

DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE—ETATS-UNIS BRANCHE DE L'ENTOMOLOGIE

RECHERCHES SUR L'ORNITHOLOGIE ÉCONOMIQUE.

Circulaire sur la distribution géographique et sur la migration des oiseaux de l'Amérique septentrionale pour 1886.

Le Département de l'Agriculture s'étant assuré le concours de l'AMERICAN ORNITHOLOGISTS UNION a résolu de continuer le travail que cette association s'est imposé sur la migration et la distribution géographique des oiseaux de l'Amérique du Nord.

Le département desire constater les quartiers d'hiver de tous nos oiseaux et la date où ils quittent leurs quartiers d'hiver; vérifier si c'est possible, le nombre et l'étendue des principaux sentiers de la migration dans l'Amérique du Nord; la vitesse moyenne du vol des espèces qui émigrent; noter les dates de leur apparition et de leur disparition, dans au moins mille localités, le printemps et l'automne pendant une série d'années, et fixer sur la carte, les aires de la nidification de toutes les espèces qui élèvent leurs petits dans l'Amérique Septentrionale au nord du Mexique.

Aux fins d'obtenir ces renseignements il est nécessaire de s'assurer des services volontaires d'un grand nombre d'observateurs dont chacun voudra bien fournir sa part de renseignements de la manière la plus ample sur les diverses questions soumises dans cette circulaire.

Le premier point dans chaque rapport doit être l'énonciation brève mais exacte du lieu où l'observation a été faite, sa latitude, sa longitude et son altitude.

Les notes pourront se résumer en trois classes; 1o phénomènes ornithologiques; 2o phénomènes météorologiques; 3o phénomènes contemporains et corrélatifs.

PHÉNOMÈNES ORNITHOLOGIQUES

Chaque observateur est prié de préparer, dès l'abord, une liste complète des oiseaux connus aux environs de sa station et d'indiquer (au moyen d'abréviations) à quelle des cinq catégories, chaque espèce appartient.

1o. Les espèces résidentes (sédentaires) ou celles qui se rencontrent régulièrement pendant l'année seront désignées par la lettre B.

2o. Celles qui nous visitent en hiver et qui gagnent au printemps le nord seront indiquées par les deux lettres W. V. (*Winter Visitors*).

3o. Celles qui séjournent parmi nous dans leurs migrations printanières et automnales porteront l'indi-

cation T V (*Transient Visitors*)

4o. Les oiseaux qui nichent parmi nous l'été et qui s'en retirent vers le sud avant l'hiver seront indiqués S V (*Summer Visitors*)

5o. Ceux qui fréquentent nos contrées à de rares intervalles seront mentionnés comme A V (*Accidental Visitors*).

On ajoutera également une note sur leur abondance, ou leur rareté; sur les accidents du terrain qu'ils parcourent; mentionnant s'il y a des montagnes; ceux qui franchissent ou qui tournent l'obstacle dans leur course; où ils font étape; leur motif, si c'est possible. Ceux qui voyagent en bande, ou seuls, ou par couple; si les mâles, les femelles, les jeunes font bande à part dans leurs migrations. Quand arrivent les mâles; date d'arrivée des femelles. Leur abondance et leur rareté d'année en année. Cause probable de ce phénomène.

L'observateur a-t-il remarqué des espèces maintenant abondantes autour de sa localité, qui ci-devant y étaient rares; assigner la cause, si c'est possible.

Les oiseaux reviennent-ils chaque année, nicher au même lieu?

L'observateur est prié de scruter la même localité pendant plus jours; de bonne heure le matin et tard le soir. Quelle est la date de la mue, la date où l'oiseau chante, pour la première fois le printemps. Le département desire des renseignements exacts sur les aliments de chaque espèce, et fournira aux demandants une circulaire spéciale sur ce sujet.

PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES

On veut se renseigner:

1 Sur la direction, la force du vent.

2 Sur la direction, le caractère, la durée des tempêtes.

3 Sur la direction générale de l'atmosphère, des averse de pluie.

4 Sur la succession de courants d'air froids ou chauds, y inclus les changements subits de température.

PHÉNOMÈNES CONTEMPORAINS ET CORRELATIFS

On demande également des renseignements amples et exacts sur:

1 La date de l'apparition de la première grenouille.

2 La date du cri de la première grenouille.

3 La date de l'apparition du premier crapaud.

4 La date où certains reptiles etc, entrent en hibernation, ou en sortent au printemps.

5 La date de l'apparition des divers insectes.

6 La date de la floraison des plantes d'une localité.

7 La date où la feuille se développe et où elle tombe de l'arbre.

8 La date de la congélation et du dégel des lacs et des rivières.

Le Département remarque que ce n'est pas seulement aux Ornithologues, ou aux collectionneurs d'oiseaux qu'il s'adresse pour renseignements, mais encore aux agriculteurs

Feuilleton du COURRIER DU CANADA

12 Avril 1886—No 1

LE MANOIR DES CELIBATAIRES

La nuit est sombre, le vent souffle en tempête, les nuages sont si bas qu'ils enveloppent la vieille maison comme d'un suaire... La pluie fonce les vitres par violentes rafales; des sifflements aigus, des gémissements mystérieux et étranges traversent les longs corridors et secouent les portes sur leurs gonds. Par moments, il se fait une sorte d'accalmie comme si le vent, épuisé, se recueillait pour reprendre haleine. Alors on n'entend plus que les basses de ce terrible concert qui résonnent à travers les sapins, font craquer les vieux troncs et rappellent le solennel mugissement des flots, jusqu'au moment où, la tempête se renforçant de plus belle de toutes ses voix lugubres, des notes menaçantes et furieuses éclatent soudain de toutes parts, plus discordantes que jamais.

A de rares intervalles, une lueur rougeâtre vient frapper les vitres des fenêtres situées au nord. Ce sont les éclats du grand phare de la Baleine, qui indique les approches du port de Lambilly. Peut-être, du sein des vagues agitées, des regards anxieux s'attachent-ils sur ces feux rouges brillant à intervalles fixes dans la gigantesque lanterne tournante. Peut-être quelque navire égaré, à demi submergé par l'eau glaciale et écumeante, lutte-t-il presque contre l'espérance pour se rapprocher du phare,—du port, de la maison où des femmes en pleurs veillent en priant.

Dans une vaste chambre, d'une simplicité presque monacale, un homme est assis près d'une table, devant un foyer brillant rempli de bûches énormes. Il écrit, ou plutôt il rêve, tantôt attachant ses yeux pensifs sur le phare aux lueurs rouges, tantôt regardant les flammes que le vent déploie en nappes tourmentées, et devant lesquelles une bouilloire aux reflets cuivrés semble vouloir lutter avec sa petite voix criarde contre les mugissements de l'ouragan.

Cet homme est encore jeune, malgré les traces de fatigues et de soucis qui assombrissent ses traits. Ses larges épaules se courbent légèrement, peut-être sous le fardeau mystérieux de souvenirs pénibles; ses cheveux châtains, un peu emmêlés

et rejetés en arrière, blanchissent vers les tempes, et sa barbe, de nuance plus claire, taillée en épis favoris, laisse voir des fils argentés. Si une certaine désinvolture, la manière instinctive de porter ses vêtements de maison, larges et flottants, son teint bruni et enfin la coupe de sa barbe ne suffisaient point à faire reconnaître en lui un marin, l'ameublement de la chambre révélerait immédiatement que telle est ou a été sa profession. Dans un coin un étroit divan drapé d'une bizarre étoffe orientale, sur les murs b'anchis à la chaux des cartes marines, des rayons chargés de livres, un baromètre, des longues-vues, des revolvers et un sabre d'officier de marine, des dessins, pour la plupart ébauchés seulement, représentant côte à côte une pagode indienne, une vue de l'Islande, un restaurant chinois, un bazar japonais, une forêt africaine, une rue de New-York; sur un bahut sculpté à demi rongé aux vers, des potiches merveilleuses, de délicats ivoires, des cloisonnés sans prix, des nattes d'une finesse exquise jetées sur le plancher de chêne à côté d'une peau de tigre gigantesque, tout cela parle de longs voyages, sans toutefois offrir un ensemble élégant ou flatteur, car une évidente insouciance se révèle dans l'arrangement dépourvu de goût de la chambre. Ces objets de prix n'ont même pas été placés là comme les témoins de voyages agré-

bles: ils ne rappellent à celui qui les a rapportés ni l'enthousiasme juvénile des premières impressions, ni l'admiration causée par de lointains pays. Surtout, une absence totale de confortable annonce que la main tendre et attentive d'une femme n'a point présidé à ces arrangements intérieurs. Les sièges sont raides et incommodes, il n'y a pas de tentures pour amortir le souffle piquant que laissent passer les fenêtres secouées par la tempête. La poussière souille les riches porcelaines aux vives couleurs; enfin, il y a sur un plateau un flacon, un sucrier et une tasse, compagnons de cette rude nuit; la tasse est ébréchée et le petit carafon antique privé de son anse délicate. Ce coup de vent, qui rage, a reçu en Bretagne un nom sinistre: nous sommes au 2 novembre, et la tempête qui augmente pour ainsi dire périodiquement la sombre tristesse de cette date funèbre s'appelle le coup de vent des morts.

L'hôte solitaire de cette demeure désolée rêve toujours, les yeux fixés sur les tisons qui pétillent, l'oreille ouverte aux mille bruits de l'ouragan, l'esprit bien loin de ces lieux; quoique bercé, cependant, par le sauvage concert des éléments déchaînés. Oui, c'est le jour des morts, et les fantômes de ceux qui ont traversé sa vie et qui ont franchi avant lui le seuil d'un autre monde défilent suc-

cessivement devant son souvenir. Voici tout d'abord son aïeul, le vieux chouan à la tête ébouriffée, à la rude chevelure blanche, dont les merveilleux récits le transportaient d'enthousiasme au temps de son enfance, et qui représentait à ses yeux l'honneur même et la fidélité jusqu'à la mort; puis, sa mère aux cheveux blonds, si douce et si pâle, dont les mélancoliques refrains passent dans son souvenir comme des bouffées plaintives; son père, le médecin aimé de tous, qui ne s'est point enrichi, mais que tous les pauvres ont pleuré... Ce sont ses sœurs aînées, deux joyeuses et attrayantes créatures que la mort a prises au milieu des sourires de leur jeunesse, et dont ses yeux d'enfant ont vu les fronts glacés couronnés de roses blanches; et la vieille servante au visage sculptural, à l'aspect si rude, mais dont le cœur était si chaud... Enfin son père, un second père, un ami dont il porte encore le deuil, et dont cette chambre même a reçu le dernier soupir. Et les compagnons de sa jeunesse! Que de vides se sont déjà faits autour de lui! Combien de ces gais amis ont été emportés dans cette nuit profonde dont personne, hélas! ne revient: l'un, noyé dans un naufrage, l'autre tué en duel, ceux-ci enlevés par des fièvres meurtrières sur des terres lointaines, ceux-là, plus

heureux, frappés sur un champ de bataille, morts à la fleur de l'âge, dans toute la séve brillante de la jeunesse,—quelques-uns déjà oubliés d'autres ayant laissé derrière eux des chagrins inconsolables!... Ils lui apparaissent tous dans cette longue soirée; ils les saluait tristement à mesure qu'ils défilaient en une funèbre procession devant sa mémoire fidèle, et il se sentait envahir par une mélancolie de plus en plus profonde.

"Qu'est-ce donc que la vie," pensait-il, "sinon un rêve, un rêve trop court s'il est brillant, interminable s'il est douloureux? La mort nous suit comme notre ombre inséparable, planant de son aile glacée sur nos joies, se riant de nos douleurs qui l'implorant..."

"L'aurait-il jadis, sur la muraille d'un cachot de la Tour de Londres, ce mot, tracé par la douce main de Jane Grey: "Mourir pour vivre!" Mais, à cette heure de découragement, il n'en comprenait pas les sens consolant et secouait la tête avec amertume. "Vivre pour mourir, plutôt," se dit-il. "Chaque minute, chaque seconde contribue à la destruction de ce misérable corps; nous ne venons en ce monde que pour nous acheminer vers un but inexorable, et les mieux partagés ici-bas ne sont pas après tout, ceux qui vivent le plus." (A suivre)

aux gens de métiers et aux gardiens des Phares, etc.

Le continent entier a été divisé en seize circonscriptions ou districts, à chacun, un surintendant a été nommé, pour recevoir les rapports des observateurs et correspondre avec eux.

[Puis, suivent les noms des 16 surintendants et la limite de chaque circonscription].

C. HART MERRIAM, Ornithologue.

SOMMAIRE

France. Encore une illusion Ornithologie. FÉLIX LÉON.—Le memoir des célibataires. Un dernier mot. Petite Gazette. Conseil Législatif. Echos & nouvelles.

ANNONCES NOUVELLES

Bazar en faveur de l'Eglise Saint-Sauveur de Québec. Gants de Chevreuil.—Behan Brothes. Un logement demandé.—John F. Hosseck. Le Paroissien Note.—J. A. Langlais. Une nouvelle guérison.—Gingras, Langlois & Cie. La Banque Nationale.—P. Lafrance. Bazar annuel.—L. L. Paradis, père. Le Pain-Killer de Perry Davis. Cathartique composé de Campbell. Elixir tonique de Campbell.

CANADA

QUÉBEC, 12 AVRIL 1886

UN DERNIER MOT

Dans le dernier numéro de son journal, notre confrère de la Vérité nous adresse "quelques mots pour finir". Comme question de détail, nous constatons que, du style familier, il est passé au style pompeux. Il nous donne du vénérable. Nous refusons modestement cet excès d'honneur. Tout ce que nous désirions marquer, c'est que nous ne sommes pas "le cher garçon" de M. Tardivel. Notre confrère a saisi la nuance : n'en parlons plus.

Le directeur de la Vérité persiste à croire qu'en citant le Père Fourmond, à l'appui d'une de nos appréciations du rôle joué par Riel, nous nous sommes mis en opposition à Mgr Taché, parce que cet éminent prélat déplore le tactique de ceux qui veulent recommencer le procès de Riel, en invoquant les témoignages des Pères. De notre côté, nous persistons à croire que notre confrère se trompe. Mgr l'archevêque de Saint-Boniface vise, dans sa lettre, les journaux qui voudraient essayer de faire croire que les missionnaires étaient pour la pendaison. Sa Grandeur précise nettement sa pensée lorsqu'elle déclare regretter qu'on ait voulu "faire peser la responsabilité de cette mesure extrême sur ceux mêmes qui étaient les moins capables de la conseiller." Mais nous avons été bien loin de commettre cette erreur. Nous savons parfaitement, et nous avons dit que les apôtres du Nord-Ouest devaient être naturellement pour le pardon. Seulement, discutant dans la presse les événements de l'insurrection qui appartenaient désormais à notre histoire, nous nous sommes appuyés, pour définir le rôle joué par Louis Riel à un certain moment, sur un écrit de la plus haute valeur et d'une incontestable authenticité. C'était notre droit; ce sera le droit de tous ceux qui écriront sur cette triste période.

Notre confrère dit : En effet, les Pères André et Fourmond, pendant ou immédiatement après les troubles, ont écrit des lettres terribles contre Riel : ils croyaient alors le chef mérité sain d'esprit. Ceci prouve que notre confrère ne possède pas bien la question, et qu'il ne l'a pas assez étudiée. Car les témoignages assermentés des missionnaires établissent que ces derniers ont cru Riel fou pendant la durée même de la rébellion. Ainsi on pose au Père Fourmond la question suivante : "Vous étiez d'opinion à l'époque de la rébellion qu'il était fou?"—Il répond : "Oui, et je vais rapporter quelques faits le démontrant." Donc le Père Fourmond a écrit ses lettres terribles après avoir acquis la conviction qu'il a émise au procès. Peut-on

conclure de là qu'il considérait Riel comme moralement responsable, dans une certaine mesure, malgré son dérangement mental? Nous ne le prétendons pas. Mais enfin, il est clair que M. Tardivel se trompe lorsqu'il déclare que les Pères ont acquis la certitude que Riel était aliéné, après avoir écrit leurs lettres terribles contre lui. C'est le contraire qui est vrai.

Le directeur de la Vérité écrit : M. Chapais regrette beaucoup l'exécution de Riel. Mais pourquoi la regrette-t-il? Il ne le dit pas clairement.

Nos lecteurs savent à quoi s'en tenir là dessus. Dans cette affaire Riel, nous croyons pouvoir nous rendre le témoignage d'avoir formulé et motivé nettement nos opinions.

Nous avons prétendu que c'est une injustice d'accuser le gouvernement d'avoir commis délibérément un crime, et nous le maintenons, n'en déplaçant à notre confrère. Mais notre seule raison de penser ainsi n'est pas que le discours de M. Thompson "porte le cachet d'une conviction honnête, absolue," comme veut le faire croire le rédacteur de la Vérité. Notre confrère emploie ici le procédé de discussion qui consiste à représenter comme preuve décisive invoquée par l'adversaire, une simple observation faite au cours de l'article. Non; ceux qui nous ont lu, depuis quelques semaines, savent pourquoi nous ne jugeons pas le gouvernement du Canada avec l'implacable sévérité de ses ennemis à outrance. Le cabinet n'a pas cru à l'insanité de Riel, pas plus que le jury lui-même, qui ne désirait pas la mort de l'accusé, puisqu'il l'a recommandé à merci, et qui cependant l'a tenu pour responsable unanimement, d'après la lettre d'un juré lui si maladroitement en Chambre par M. Blake. Le cabinet a jugé que les actes coupables reprochés à Riel étaient surabondamment prouvés; et il ne s'est pas trompé, en ce point. Il a jugé que les circonstances ne justifiaient pas ces actes; et d'après nous, il était encore dans le vrai. Il s'est représenté, il s'est exagéré, si l'on veut, la nécessité et l'opportunité de faire un exemple pour assurer la sécurité future des Territoires, et il a cru devoir laisser libre carrière à la loi. A part ces considérations, le fait qu'un homme de la valeur morale de M. Thompson a pris la responsabilité de cette exécution, comme ministre de la Justice, nous paraît être une indication additionnelle de la bonne foi du cabinet.

Maintenant, que nous eussions choisi la clémence, nous l'avons dit le jour même de l'exécution, et nous le répétons une vingtème fois, pour les raisons énoncées dans notre article du 27 février dernier.

Nous avons, au cours de nos écrits sur la question Riel, consacré quelques aînées peu flatteurs à deux ou trois députés conservateurs nationaux. Notre confrère y inclut M. M. Girouard, dont nous n'avons pas parlé, et fait observer que, "tant que ces députés ont appuyé le cabinet, M. Chapais ne les trouvait pas trop désagréables." Il y a là un défaut de mémoire. Notre confrère ne doit pas ignorer, par exemple, que M. M. Amyot et Bergeron n'ont jamais été nos hommes, et qu'ils ont reçu souvent de nous autre chose que des compliments, bien avant le mouvement national.

Au sujet du rôle joué par les agitateurs blancs et par Riel, M. Tardivel prétend que ce dernier n'a été que l'instrument des premiers. On a puni l'instrument, et les agents sont impunis. Est-ce juste? La question n'est pas exactement posée. Les agitateurs blancs dont nous avons parlé, comme tout le monde, le printemps dernier, ont bien pu contribuer à faire venir Riel des Etats-Unis pour agiter les Métis. Mais une fois arrivé, il a été le cœur et la tête, dans tous les événements qui ont eu lieu. Agiter est constitutionnel; se révolter ne l'est pas. Les grèves de Prince-Albert agitaient; ils pouvaient même nourrir dans leur âme des desseins séditionnels. Mais, en fait, ils sont restés prudemment dans les limites légales. Ils ont reculé devant la perspective d'une guerre civile. Dès le premier jour, l'agitateur Riel a rempli toute la

scène, et les blancs, ou bien se sont éloignés, ou bien ne sont devenus que les satellites du tribun, comme le fameux Jackson. Plus tard, lorsqu'a sonné l'heure des résolutions fatales, l'insurgé Riel a pris sur sa tête toute la responsabilité du drame sanglant qui allait suivre. Donc si Riel a été l'instrument des agitateurs blancs dans la pensée de ces derniers, il ne l'a été qu'un instant, et il est devenu aussitôt l'agent le plus immédiat et le plus actif de l'agitation qui était légitime, et de la révolte qui ne l'était pas. Voilà ce qui est prouvé maintenant, mais ce qui ne l'avait pas encore été le printemps dernier.

Notre confrère conteste l'exactitude du portrait de Riel que nous avons esquissé. Contentons-nous de dire que nous l'avons tracé d'après des renseignements sûrs, et une consciencieuse étude de la carrière fournie par cet homme singulier.

Enfin notre confrère mentionne plusieurs points que nous n'avons pas touchés, suivant lui; celui-ci, par exemple : Tout disait aux ministres de ne pas pendre Riel, tout excepté le fanatisme haut-canadien; ils ont donc cédé aux clamours du fanatisme. A cela nous avons répondu, dans notre article du 9 mars, qu'il pouvait y avoir, sur cette question Riel, d'honnêtes divergences d'opinion. Au point de vue de M. Tardivel, il ne peut y avoir d'autre raison de l'exécution que le fanatisme. Au point de vue de personnes éminemment respectables, il peut y en avoir d'autres qui leur paraissent très valables. Nous avons cité le cas de Mgr Cameron qui a approuvé l'exécution, et qui n'était certainement pas influencé par les loges.

Plusieurs autres points mentionnés par notre confrère, ou bien n'entraient pas dans le cadre de nos articles, ou bien ont été traités par nous incidemment, ou bien ont été parfaitement expliqués par les ministres durant la discussion sur la motion Landry. Nous nous dispensons d'y insister pour ne pas allonger cet article déjà trop long.

En terminant, nous exprimons encore une fois la conviction que l'avenir justifiera notre attitude et nos écrits dans cette affaire Riel.

PETITE GAZETTE

Madame Henry Gréville,—de son vrai nom, madame Durand— a écrit au maire Beaugrand pour savoir si elle serait bien accueillie, comme conférencière, à Montréal.

M. Beaugrand lui a répondu qu'elle serait accueillie avec transport.

Nous avons déjà dit à nos lecteurs que madame Henry Gréville est loin d'être un écrivain irréprochable.

On avait parlé de M. L. O. David comme candidat national dans le comté de Laval. Il paraît que M. David se refuse à cet honneur incertain.

Une somme de \$250 est, paraît-il, disparue du coffre-fort de Monce, de Montréal, dans la nuit de mercredi à jeudi dernier.

Le tableau suivant donne le nombre et le montant du passif des faillites qui ont eu lieu en Canada pendant le 1er trimestre de 1886.

Table with 3 columns: Province, No. des faillites, montant. Rows include Ontario, Québec, Nouveau Brunswick, Nouvelle Ecosse, etc.

Conseil Législatif

Séance du vendredi, le 9 avril 1886. LE DÉBAT SUR L'ADRESSE (Suite et fin)

L'honorable M. CHAMPAGNE—conseiller pour Mille-Isles—Honorables Messieurs, je crois qu'il est de mon devoir de prendre la parole en cette circonstance pour féliciter le proposeur et le second de l'adresse en réponse au discours de l'honorable M. Ross, de la féliciter de tout cœur de l'habileté dont ils ont fait preuve dans l'accomplissement de cet important devoir, et de féliciter aussi le gouvernement de l'excellente nomination qu'il a faite dans la personne de l'honorable Conseiller pour Lanaudière, d'avoir donné à cette Chambre un vieil ami, qui a joué un rôle marquant dans nos luttes politiques et qui s'est toujours distingué par son zèle et son empressement à servir les intérêts de

notre Province. Cette nomination a été bien accueillie par toute la Chambre et par tout le pays. Cet honorable Monsieur a déjà donné des preuves de son habileté et de son intelligence, et il vient de nous en donner une nouvelle dans l'admirable discours qu'il a prononcé au commencement de cette séance. Je le connais, et je savais que le pays peut compter sur son dévouement. Il n'a pas trompé l'attente du public. Si j'avais à blâmer le gouvernement, cet acte suffirait pour me désarmer et m'engager à lui accorder entièrement mon pardon.

Le discours du trône fait allusion au fléau qui a exercé de si terribles ravages dans la province et en particulier dans Montréal, la métropole commerciale du Canada. Je suis heureux de déclarer devant cette chambre que le gouvernement a pris toutes les mesures nécessaires pour arrêter les progrès de cette épidémie, qui a causé de si grands désastres et des dommages si considérables aux finances des corporations municipales. Les bureaux de santé ont fait courageusement leur devoir. Leurs actes ont été diversement appréciés, mais j'aime à croire que toutes ces corporations ont fait pour le mieux dans les circonstances difficiles dans lesquelles elles se trouvaient. Quoiqu'il en soit, l'expérience nous a appris que la situation peut être améliorée, et je vais avec plaisir que le discours du trône nous annonce une mesure pour arriver à ce but désirable. Je suis convaincu que la Chambre mettra tout le soin possible à l'examen de cette importante question.

C'est avec le plus vif plaisir que j'ai appris le succès que la province avait obtenu en Angleterre relativement à la loi des licences. On avait craint, en certains quartiers, que le gouvernement fédéral n'empâtât sur les droits des provinces. On redoutait une brèche à notre autonomie provinciale. La décision du plus haut tribunal de l'Empire a donc procuré une grande satisfaction à toute la province. Toute crainte est maintenant disparue, grâce à la fermeté déployée par le gouvernement. C'est le devoir du gouvernement de se montrer inflexible toutes les fois qu'on veut enlever à la province ce qui lui est dû par la constitution qui nous régit. Oui, que la province revendique ses droits, mais qu'elle ne dépasse jamais les limites de ses attributions. C'est le moyen de conserver la plus parfaite harmonie dans notre rouage politique.

Les mesures annoncées par le discours du trône, Honorables Messieurs, sont de la plus haute importance. Mais je regrette d'y rencontrer une lacune. Je regrette de ne pas voir dans ce discours le résultat des démarches du gouvernement pour obtenir le règlement de la dette de notre province et l'augmentation du subside à \$1.00 par tête de la population. Je ne reviendrai pas sur les raisons déjà données pour démontrer toute la justice de nos réclamations auprès du gouvernement fédéral. Nous demandons ce qui nous est dû et pas autre chose. Je n'ai aucun doute que le gouvernement de cette province a fait tous ses efforts pour le triomphe de sa cause, et j'ai l'espoir qu'il nous fera connaître le résultat des négociations pendant le cours de cette session.

Le pays a dû apprendre avec la plus grande satisfaction et le plus vif enthousiasme que le gouvernement a pu enfin rétablir l'équilibre dans nos finances. Cette nouvelle est un rude échec pour les faux prophètes, qui criaient sur tous les toits que la province était accablée d'impôts et qu'elle marchait d'un pas rapide vers la ruine et la banqueroute. Le gouvernement a obtenu cet immense succès, tout en continuant les travaux d'utilité publique, tout en continuant de favoriser la construction des chemins de fer, l'agriculture et la colonisation. Nous avons rétabli l'équilibre entre les recettes et les dépenses, et nous sommes les maîtres du magnifique établissement que nous habitons, de ce monument national qui fait l'orgueil de la province et de tout le Canada et qui excite l'admiration des étrangers. Nous avons exécuté d'immenses travaux, mais nous n'avons pas entrepris au delà de nos forces. Nous avons accompli de grandes œuvres, et notre situation financière est aujourd'hui dans un état florissant.

Un autre paragraphe du discours du trône mérite une mention toute spéciale, et je dois avouer en toute franchise que j'en ai entendu la lecture avec beaucoup de plaisir et une grande satisfaction, plaisir et satisfaction qui seront partagés par toute la Chambre et tout le pays. C'est le paragraphe qui nous annonce que le gouvernement se propose de présenter une mesure pour faciliter la construction des voies ferrées et favoriser davantage, par là même, l'agriculture, la colonisation et le commerce. C'est le moyen d'augmenter constamment les ressources du pays, car les chemins de fer sèment l'aisance et la prospérité dans toutes les régions qu'ils traversent et qu'ils livrent à l'exploitation des colons courageux et intelligents. Si le gouvernement a trouvé le moyen de terminer ces grandes entreprises publiques sans augmenter le fardeau des charges de la province—et je n'ai aucun doute qu'il remplira les promesses qu'il fait dans le discours du trône—nous devons nous réjouir de cette bonne nouvelle. Si le gouvernement obtient les résultats annoncés, il méritera nos plus sincères félicitations; car il aura surmonté de grandes difficultés et doté notre province d'entreprises publiques qui contribueront si puissamment à la richesse d'une nation. Nous aurons à nous prononcer sur cette mesure, dont nous ne connaissons pas encore les détails. Après que nous aurons constaté qu'elle renferme les avantages promis, je suis convaincu que le gouvernement recevra l'approbation unanime de cette chambre et de la province.

Le discours du trône nous annonce encore que les travaux de la Commission Royale chargée de s'enquérir minutieusement de toutes les circonstances qui se rapportent à la vente du chemin de

fer du Nord sont sur le point d'être terminés et que le rapport de cette commission sera soumis à la Chambre dans le cours de la présente session. J'espère que ces travaux ne coûteront pas plus qu'ils méritent et que cette enquête aura pour résultat de mettre fin au système de dénigrement qui a été si en vogue depuis quelques années. Nous avons tous l'espoir que cette enquête démontrera, d'après ce que nous pouvons en juger jusqu'à présent, que toutes les accusations portées contre nos hommes publics, qui méritent d'être mieux traités à cause des services qu'ils rendent à leur pays, sont absolument sans fondement et qu'elles sont complètement futiles. Mais je puis bien me demander quel a été le résultat des enquêtes tenues jusqu'à ce jour. Ces commissions ont-elles réussi à changer les convictions produites par des accusations graves? Les enquêtes des années précédentes n'ont pas, que je sache, réussi à opérer ce changement de convictions. Il reste toujours des doutes dans l'opinion publique, doute qu'on aurait pu empêcher si l'on n'avait pas lancé des accusations à la légère. Néanmoins j'espère que la commission actuelle contribuera à soulager l'opinion publique.

Après ces quelques considérations, je reprends mon siège en disant que le gouvernement méritera nos plus chaudes félicitations s'il accomplit tout ce qui est annoncé dans le discours du trône. J'aurais désiré d'autres mesures, comme je l'ai dit plus haut, mais ça viendra plus tard, je n'en ai aucun doute. Je le répète, honorables Messieurs, si le gouvernement met à exécution tout ce qu'il promet, cette chambre et le pays seront satisfaits.

L'honorable M. MATHÉ—conseiller pour La Vallière—Honorables Messieurs, je ne me lève pas pour faire un discours; car, après les paroles éloquentes que nous venons d'entendre et les nombreuses remarques qui ont été faites sur le discours du trône, il ne reste rien à dire, et je n'ai pas la prétention d'ajouter beaucoup de nouveau à ce qui a été développé par mes honorables collègues. Néanmoins je ne puis résister au désir d'exprimer la joie que j'ai éprouvée en lisant le paragraphe du discours du trône qui nous annonce que le gouvernement favorisera encore plus que par le passé la construction des voies ferrées. La mesure promise aura pour résultat de donner un nouvel essor à la colonisation, à l'agriculture et au commerce. C'est très bien, et la population tout entière doit s'en réjouir. Mais il y a un fait qui ne faut pas perdre de vue. On entend parler beaucoup de construction de chemins de fer et de voies de communication dans des régions ouvertes depuis peu à la colonisation. On veut rendre les communications plus faciles, et augmenter rapidement la prospérité et le progrès de ces parties de la province. Je serai toujours en faveur du progrès de la colonisation; mais tout en accordant ces faveurs, il ne faut pas oublier les vieilles paroisses, les vieilles divisions électORALES qui manquent de communications. Je pourrais mentionner entre autres, celle que j'ai l'honneur de représenter dans cette honorable Chambre. J'ai donc l'espoir que ma division ne sera pas à l'avenir plus négligée que les autres et que le gouvernement ne l'oubliera pas dans les mesures qu'il se propose de soumettre à notre considération.

L'honorable M. ROSS—conseiller pour Chaudière, premier ministre et commissaire de l'agriculture et des travaux publics—Monsieur le Président et Honorables Messieurs, je me lève pour remercier le proposeur et le second de l'adresse et pour les féliciter de l'habileté et de l'intelligence qu'ils ont montrés dans l'accomplissement de leur devoir. Je les remercie bien cordialement pour les éloges flatteurs qu'ils ont adressés au gouvernement. Je prie également mes honorables collègues qui ont pris la parole depuis le commencement du débat, de vouloir bien accepter mes remerciements pour les félicitations qu'ils m'ont prodiguées ainsi qu'à l'administration de cette province. Les compliments sont peut-être trop flatteurs, mais j'ai l'entière conviction qu'il découle d'une source sincère. De mon côté, je puis dire en toute sincérité à cette honorable Chambre, que mon gouvernement a fait tout en son pouvoir pour promouvoir les intérêts, la prospérité et l'avancement de la province et qu'il n'a rien négligé pour se rendre digne de la confiance que le peuple repose en lui.

Le premier paragraphe du discours du trône nous parle des ravages d'une épidémie qui a sévi dans notre province. Tout le monde connaît les désastres que ce terrible fléau a causés parmi nous, et surtout dans la plus grande ville de la confédération canadienne. En présence d'aussi lugubres dévastations, le pays tout entier a reconnu toute l'importance qu'il y avait de réunir tous les efforts pour empêcher la propagation de cette maladie si cruelle. Les bureaux de santé et le gouvernement ont travaillé énergiquement à arrêter la marche de l'épidémie, et leurs efforts, chacun le sait, ont été couronnés de succès. Il y a cependant une lacune dans la loi existante, et le gouvernement se propose de combler cette lacune en soumettant une mesure à cette Chambre. D'après la loi actuelle, on peut se défendre contre les ravages d'une épidémie jusqu'à un certain point, mais il est difficile d'empêcher complètement l'importation du fléau, si je puis m'exprimer ainsi. Nous tâcherons donc par la nouvelle loi de nous mettre à l'abri des ravages des épidémies en prenant tous les moyens possibles pour nous préserver contre leur importation et leur propagation.

L'honorable conseiller pour Mille-Isles a exprimé le regret de ne voir, dans le discours du trône, aucune allusion au règlement de la dette provinciale par le gouvernement fédéral et à l'augmentation du subside. Le gouvernement aurait été heureux de

l'annoncer, mais je dois dire franchement que nos demandes n'ont pas encore été exaucées. Néanmoins nous espérons fermement que nos réclamations seront réglées dans un sens favorable pour la province dans un avenir rapproché. Je le dis à la Chambre et au pays, le gouvernement est pleinement convaincu que ses réclamations sont empreintes du sceau de la plus stricte justice. Je déclare que le gouvernement n'a rien négligé et ne négligera rien pour faire reconnaître ses droits et obtenir le règlement de ces questions si importantes pour la province.

Je suis persuadé que cette Chambre et le pays ont appris avec la plus vive satisfaction que le plus haut tribunal de l'Empire a rendu un jugement favorable à la province dans la question des licences. Oui, nous avons droit de nous réjouir de cette décision. Après ce qui vient de se passer, nous pouvons espérer que dorénavant chacun restera dans son rôle, dans sa sphère respective. Toutes les difficultés sont maintenant disparues; il n'existe plus aucun doute. La constitution sera désormais claire et intelligible pour tous les gouvernements et pour tout le monde. Nous n'aurons plus à redouter les désagréments des années dernières. On avait cru voir des empiétements sur notre autonomie provinciale, sur nos droits et nos privilèges, et l'on avait même jeté les hauts cris. Mais aujourd'hui, la question est vidée, et les craintes sont évanouies pour faire place à la réjouissance. Je le répète, chaque membre doit comprendre que nous devons travailler, chacun dans sa sphère, à développer les ressources de la province et à augmenter sa prospérité. C'est le moyen de conserver la bonne entente qui doit régner entre tous les gouvernements chargés des destinées du pays.

Le gouvernement a toujours veillé avec un soin jaloux à l'emploi des deniers de la colonisation, ce puissant facteur de l'avenir d'une nation. Par les rapports qui seront soumis à cette Chambre, vous verrez, honorables MM. que nous avons obtenu de bons résultats. Les sommes considérables qui ont été votées l'année dernière ont donné une nouvelle impulsion au progrès colonisateur et agricole. Les crédits ont été plus élevés que d'ordinaire, mais ces dépenses étaient indispensables. Chacun se rappelle les inondations épouvantables qui ont eu lieu dans certaines parties de la province; chacun se rappelle aussi les dommages considérables qu'elles ont causés : des ponts ont été emportés, des chemins complètement bouleversés et brisés, etc. Grâce à l'augmentation des crédits consacrés à la colonisation, le gouvernement a pu réparer immédiatement les désastres sans retarder la construction des chemins de fer, des voies de communication et l'exécution des autres travaux publics nécessaires à la bonne administration des affaires. Les sommes destinées à la colonisation ont été employées avec la plus stricte économie. C'est l'intention et la volonté du gouvernement de continuer la distribution de ces crédits avec tout le soin, toute l'intelligence et toute la sollicitude dont il est capable. Ces dépenses auront toujours pour objet le progrès et le bien-être de la province.

Tous les honorables membres de cette Chambre savent que l'un des principaux articles du programme du gouvernement c'est de favoriser la colonisation et l'agriculture. Pour arriver à cette fin désirée, il ne s'agit pas de profusion d'argent, mais bien de faire un bon emploi des sommes votées. Nous avons besoin pour réussir et réaliser nos espérances des efforts de tous ceux qui comprennent que l'agriculture est la source de la richesse d'un pays. Nous devons pousser de l'avant une classe qui désire voir régner le progrès, mais qui hésite à marcher dans cette voie. Il faut s'efforcer de lui faire accepter les idées et les améliorations qui peuvent infailliblement la conduire au succès. Il serait tout à fait inutile de voter de l'argent, si la classe agricole s'oppose au progrès et à la prospérité auxquels on veut la faire parvenir. Je suis persuadé, et j'aime à le déclarer, que la classe des cultivateurs en général comprend mieux aujourd'hui sa situation et qu'elle est plus décidée que jamais à sortir de l'état languissant dans lequel elle est restée depuis un si grand nombre d'années. Avec encore un peu de volonté, et le progrès ne peut tarder à venir.

Le discours du trône annonce que le gouvernement se propose de soumettre un projet de loi pour aider à la construction des chemins de fer. Le temps n'est pas arrivé de faire connaître tous les détails de cette mesure. Mais en attendant que je me permettrai de vous en faire connaître l'objet. Il s'agit de faciliter la construction des voies ferrées en accordant des subsides en argent en échange des terres concédées aux compagnies ou d'une garantie proportionnée à la valeur de ces terres. Que la Chambre soit parfaitement convaincue que le gouvernement ne donnera pas plus qu'il recevra. Ces aides se distribueront sans imposer de nouvelles charges ou de nouvelles obligations à la province. Je n'ai pas de doute que ce projet recevra l'approbation unanime de la Chambre, car cette mesure, qui n'entraînera aucune nouvelle dépense pour le gouvernement, sera très efficace pour hâter la construction de nos grandes voies ferrées si nécessaires au progrès de la colonisation et au développement d'un pays. C'est un fait admis et proclamé par tout le monde, que les chemins de fer sont une grande source de richesse pour un pays.

Les honorables Conseillers qui ont parlé précédemment ont exprimé la grande satisfaction qu'ils ont éprouvée en apprenant que l'équilibre était enfin rétabli dans les finances de la province. Ils ont raison de se réjouir de ce résultat après lequel on soupirait depuis quelques années. Le gouvernement a droit lui aussi de se réjouir avec tout le pays; car, après les sacrifices énormes que la province s'est imposés pour l'exécution de nos travaux publics et principalement pour le progrès de la colonisation et de l'agriculture, le

rétablissement de cet équilibre paraît une chose pour ainsi dire fabuleuse et parle de... je n'hésite pas à le déclarer, en faveur de l'administration dont j'ai l'honneur d'être le chef.

quant à la paroisse pouvait aisément se charger de la partie de la dette en question, vu que les revenus étaient de \$12000 par année et que les dépenses n'étaient que de \$6000.

quant à la paroisse pouvait aisément se charger de la partie de la dette en question, vu que les revenus étaient de \$12000 par année et que les dépenses n'étaient que de \$6000.

Échos & nouvelles

—Lisez toutes les annonces des médecins de printemps, choisissez alors la Salsepareille d'Ayer, la meilleure pour purifier le sang.

Mort par une balle

L'enfant qui a été atteint d'une balle lancée par un gamin, à Sherbrooke, l'autre jour, est mort. Une enquête a été instituée sur ce cas vraiment déplorable.

Commencement d'incendie

Lundi après midi, les pompiers ont été appelés à la boulangerie de M. McCorkell, rue St-Joseph, pour éteindre un incendie qui s'était déclaré encre les planchers de cette bâtisse.

Malade

Le chef des pompiers, M. Dorval, est retenu à sa chambre par la maladie depuis lundi dernier.

—Pourquoi s'épuiser en toussant toute la nuit, quand le Pectoral Cerise d'Ayer calme, soulage et guérit.

Cour Criminelle

Le terme de la Cour Criminelle s'est ouvert à 11 hrs. samedi matin, sous la présidence de l'Honorable juge Monk.

Le procès de Marcotte commencera probablement mercredi.

Une nouvelle paroisse

Le révérend M. Plamondon, desservant de l'église du faubourg Saint-Jean Baptiste a annoncé hier à ses ouailles que les marguilliers de la paroisse en étaient venus à une entente au sujet de la transformation de la desserte en paroisse.

quant à la paroisse pouvait aisément se charger de la partie de la dette en question, vu que les revenus étaient de \$12000 par année et que les dépenses n'étaient que de \$6000.

quant à la paroisse pouvait aisément se charger de la partie de la dette en question, vu que les revenus étaient de \$12000 par année et que les dépenses n'étaient que de \$6000.

quant à la paroisse pouvait aisément se charger de la partie de la dette en question, vu que les revenus étaient de \$12000 par année et que les dépenses n'étaient que de \$6000.

Onguent et Pilules Holloway

Toutes les personnes affligées, de maux de jambes, plaies, ulcères et de maladies de peau et qui, par ignorance ou autres raisons, n'ont pas eu recours au traitement chirurgical, peuvent être guéries en faisant usage des purifiants, adoucissants et curatifs remèdes Holloway.

DÉCÈS

A Ottawa vendredi, Dame Elizabeth Charlotte Armstrong, épouse bien-aimée de Edouard J. Langevin, greffier du sénat.

Hier à l'âge de 31 et un mois, Dame Marie Euphémie Ozine Bédard, épouse de Dr. J. P. Boulet.

Les funérailles auront lieu mercredi prochain. Le convoi funèbre partira de la demeure mortuaire à huit heures et trois quarts pour se rendre à l'église St-Jean et de là au cimetière St-Charles.

Bazar

En faveur de l'Eglise Saint-Sauveur de Québec.

Avec la bien-voullante autorisation de son ÉMINENCE LE CARDINAL Archevêque de Québec, M. P. Orléans se propose d'ouvrir, l'été prochain, un Bazar pour la restauration intérieure de leur église.

Voici les noms des Dames et Demoiselles qui ont eu la bonté d'accepter la charge des tables :

Table de la Sainte Famille.

Mesdames Veuve Basile Vaillancourt, Michel Robitaille, Simon Langlois, Pierre Verret, fils, S. Aré, A. Duval, Dombroski, Veuve Zéphir Poitras, P. X. Sanebagrin, F. A. Lafont, Jos. Larbeau, Prospère Gravel, Laurent Moisan, Ch. Vesina et Dalles Marie Bigonnette et Sanguin.

Pour la table des rafraichissements, Mmes P. Roy, E. Dolbe, Drouin.

Table St-Joseph ou table des congréganistes

Mesdames Jacques, Lafond, Fieard, Lamond, Fournel, Boyer, Evariste Vesina, Napoleon Morency, Louis Lachance, George Robitaille, Albert Piquet, François Barbeau, Miles Z. Laroche et Lynch.

Table St-Jean-Baptiste.

Mesdames Félie Fortin, Alexis Laliberté, P. X. Audibert, F. Fraser, Louisa Granger, Miles Joseph Lachance, J. B. Dugal, A. Dechêne, Thophile Dussault, Théo L. Alau, Narcisse Matto, Felix Marois, Léand. Bédard, Olivier Giroux.

Table des Tiers-Ordre

Mesdames Louis Lépine, Narcisse Manuy, Marcel Rochette, Z. Poulot, L. Faland, au, J. Lafance, Lebel, Jos. Trudelle, et Belle St-Antoine.

Table du Rosaire Vivant.

Mesdames Magl. Giguère, J. A. Hamel, Olivier Bacon, Louis Blouin, Cal. Fortin, Th. Gagnon, Nap. St-Pierre, Ch. Lavoie, Zeph. Fortier, Ferd. Marois, Arth. Drolet, Eiz. Beaumont, Wilbrod Pampalon, William Bourrée, Naz. Dubois.

Table des Enfants de Marie

Dalles Zoé Petit, Marguerite Bilodeau, Marie Paquette, Claudia Godin, Sophie Verrette, Elmore Lavigne, Marie Langevin, Léa Marois.

N. B. Les personnes désireuses de contribuer à cette belle et bonne œuvre, sont priées de vouloir bien remettre leurs offrandes à ces Dames et Delles ou au R. P. Grenier, directeur du Bazar.

Québec, 12 avril 1886. 381

EUGÈNE HAMEL

artiste-peintre, élève de Monsieur Mariani, peintre du roi d'Italie.

A l'honneur d'informer Messieurs les curés et le public qu'il a ouvert son atelier en haut de la caisse d'Economie de Québec, rue St-Jean, et qu'il est prêt à exécuter toutes commandes de tableaux religieux, portraits en couleur et à l'huile d'après nature, et portraits au crayon d'après photographes.

LE PAIN-KILLER

EST RECOMMANDÉ PAR Les Médecins, les Ministres, les Missionnaires, les Chefs d'Usines et Ateliers, les Plâtriers, les Gardes-Malades des Hôpitaux, en somme partout et par tous ceux qui ont fait l'essai.

CATHARTIQUE COMPOSÉ DE CAMPBELL

Agit efficacement à faible dose, ne produit ni nausées, ni vomissements, n'est ni irritant ni congestionnant comme tant d'autres cathartiques de forme pilulaire en usage dans les familles.

Les Dames et les Enfants, si délicat que soit leur estomac, supportent ce remède sans le moindre inconvénient.

ELIXIR TONIQUE DE CAMPBELL

Cette préparation tout à la fois agréable au goût et active est particulièrement adaptée au soulagement et à la guérison de cette classe d'affections que caractérise l'épuisement du système et qui est ordinairement accompagnée de faiblesse et de palpitations du cœur.

UN LOGEMENT DEMANDE

Pour nos importations du printemps.

VENTE à BON MARCHÉ.

LAMPES TRÈS COMMODES 20c. BELLES LAMPES, de 25c. à — Lampes pour grandes tables de 65c. à — Lampes de passage, de 85c. à — Belles lampes de sa l'avec abat-jour de \$1.00

Lampes pour le service des autels. Verres à eau, Bière, Zephyr, Muslin [Jécla, Vin, Etc. Champagne, Claret, Hock, Porto, Sherry, Etc.

JOHN F. HOSSACK. Dépôt d'huile Astrale, 56, RUE FABRIQUE. Québec, 6 avril 1886.

LOUIS JOBIN, STATUAIRE

COIN des RUES CLAIR FONTAINE et BURTON, QUARTIER MONTCALM, QUÉBEC

Québec, 5 mai 1883 785

SECONDE EDITION

Nouveaux juges

Deux nominations de juges ont été faites samedi à Ottawa.

Notre ami M. Cyrias Pelletier est nommé juge à Rimouski, en remplacement du regretté M. Mousseau.

Nous lui offrons nos plus sincères félicitations. Sa nomination, prévue depuis longtemps, ne prendra personne par surprise.

Nous avons appris avec le plus vif regret l'épreuve nouvelle dont vient d'être frappé notre ami M. le docteur Boulet.

Il y a quelques jours la aphtérie lui enlevait une petite fille. Aujourd'hui, c'est la mère et l'épouse dévouée que le cruel fléau vient lui ravir.

NOTRE FEUILLETON

Nous commençons aujourd'hui à publier un nouveau feuilleton. Celui que nous venons de terminer nous a valu les félicitations unanimes de nos lecteurs.

L'œuvre nouvelle que nous allons reproduire n'aura pas moins de succès, nous en sommes convaincus. En lisant.

Le Manoir des célibataires

Les abonnés du Courrier du Canada se conviendront que nous faisons tous nos efforts pour leur offrir une littérature à la fois attrayante et absolument inépuisable.

Le Manoir des célibataires est un récit dont l'intérêt ne languit pas un seul instant. Il est dû à la plume d'un des écrivains les plus charmants de ce temps-ci.

Le projet de Gladstone

Birmingham, 10.—Il est fortement rumeur ici que si le projet de Gladstone est rejeté, lord Salisbury sera appelé à former un ministère qui devra durer jusqu'à l'année prochaine.

Son Eminence le cardinal a déclaré qu'il était opposé à cette partie du projet de Gladstone qui enlèverait aux députés irlandais le droit de siéger à Westminster.

Londres, 11.—Charles Russell, procureur-général, répondra à M. Chamberlain. On s'attend à ce que MM. Goschen, Childers, Cowan et Bright parleront ensuite.

Les délégués de clubs d'ouvriers radicaux de la partie ouest de Londres se sont réunis aujourd'hui. Ils ont déclaré être opposés au projet de Gladstone.

Les ouvriers de la partie-est sont divisés à ce sujet. Ils attendront la présentation du bill concernant le rachat des terres avant de se déclarer.

Si Gladstone propose qu'un emprunt dont les fonds devront être pris à même le trésor impérial soit accordé au parlement irlandais, afin de désintéresser les propriétaires irlandais, les ouvriers radicaux de Londres s'opposent unanimement à ce projet.

Lord Hartington, lord Salisbury et M. Goschen s'uniront afin de maintenir l'intégrité de l'empire.

Le projet de coalition entre certains whigs et les Tories fait des progrès, lord Hartington acceptant les idées de M. Goschen pour la formation d'un parti whig-torie.

Inspection

Il y a eu inspection du 8e, vendredi, au Drill Shed de la Grande Allée.

Elections

C'est aujourd'hui qu'a lieu la nomination des candidats aux élections municipales.

Le premier steamer

Le premier steamer de la malle qui se rendra jusqu'à Québec, cette année, est le Vancouver.

Il quittera Liverpool le 22 et sera ici conséquemment vers le 1er mai.

Palmes et Semaines Saintes

On peut se procurer au Courrier du Canada des palmes pour le dimanche des Rameaux et des Semaines Saintes Notées.

Action renvoyée

Les propriétaires du navire suédois "Salmus" avaient institué une action pour \$10,000 de dommages, pour la détention du navire à la Grande Baie, Saguenay, durant l'hiver de 1884-85.

Un centenaire en cour

Vendredi matin, à dix heures, un vieillard soutenu par deux jeunes gens, fit son entrée dans le greffe de la Cour de Police, à Montréal afin de donner une déclaration assermentée.

Les jambes sont faibles, mais la tête est encore solide et le vénérable vieillard parle sans aucune difficulté et avec et avec toute sa présence d'esprit.

Gants de Cheveau

600 DOUZAINES de gants de Cheveau pour dame, Les prix variant de \$1.00 à \$5.00 la paire! Assortis en Noir, De Couleur. NUANCES D'OPÉRA.

Le piano NEWCOMBE

LE PIANO NEWCOMBE a remporté la médaille d'argent sur tous ses concurrents, les pianos de l'Europe et de l'Amérique à la grande Exposition de la Nouvelle-Orléans en 1885.

L'EXPOSITION DE KINGSTON EN 1885

sur tous les pianos Canadiens, Allemands et Américains. Sanctionné par d'aussi éminents artistes tels que Otto Bendix, autrefois pianiste à la Cour de Sa Majesté le Roi de Danemark et premier professeur du Conservatoire Musical de Copenhague.

Death to Rats.

Mice, Rats, Water Bugs, Beetles, Ants and all vermin. Ho-telle, dwellings and granaries cleared in one night. SARE TO HAVE "MURDER" NON-RENTED. PARSON'S EXTERMINATOR, 156, Malt 20c. WEEKS & POTTER, Boston, Mass.

Mort aux Rats.

COURIS, COQUERELLES, PUNAISES, BAH-SEAUX, FOURMIS et toutes sortes de vermines. Les hôtels, les résidences privées et les greniers sont débarrassés dans une seule nuit. Il n'y a pas de danger à s'en servir, il ne renferme pas de poison.

A VENDRE.

UNE MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ dans le second rang de la paroisse de Lotbinière, à une demi-lieue de l'église, avec grange, étable, maison, hangar, le tout en parfait ordre, et offrant toutes les commodités possibles, aussi avec tout le matériel agricole, faucheuse, rateau, moissonneuse, etc., les animaux, chevaux, bêtes à cornes, moutons, etc., laquelle vente sera faite à de bonnes conditions.

A LA LIBRAIRIE STE ANNE.

Aussi, un grand lot de Palmes pour le dimanche des Rameaux, à très bas prix pour les fabriques et les communautés religieuses. Sous presse: Le Graduel et le Vespéral romain augmentés des offices de toutes les nouvelles fêtes et imprimés sur très beau papier, reliure extra-forte.

J. A. Langlais, LIBRAIRE EDITEUR.

177 rue St-Joseph, St-Roch, Québec

CE JOURNAL

peut-être trouvé sur la file au bureau d'annonce de journaux de GEO. P. ROWELL & CIE. (10, rue Spruce) où l'on peut passer des contrats d'annonces pour ce journal à New-York.

SCROFULES.

Les Scrofules et toutes les maladies scrofuleuses, telles que Ulcères, Plaies, Croûtes, Pustules, Eczéma, Pustules, Impétigo, Tumeurs, Charbon, Furoncles, Clous, et Eruptions de la Peau, sont le résultat direct de l'impureté du sang.

La Salsepareille d'Ayer

stimule et régule l'action des organes digestifs et assimilatifs, renouvelle et fortifie les forces vitales, et agit promptement les Rhumatismes, la Névralgie, la Goutte, l'Arthrite, les Catarrhes, la Débilité Générale, et toutes les maladies produites par un sang impur et corrompu, et par une vitalité affaiblie.

PERSONNES ATTEINTES DE DEBILITE NERVEUSE

ON accorde un essai loyal de trente jours de l'usage de la célèbre ceinture voltaïque du Dr Dye avec l'application du suspensoire électrique, pour le soulagement rapide et la guérison permanente de la débilité nerveuse, perte de vitalité et de force et de toutes sortes de douleurs. Aussi pour plusieurs autres maladies.

La Banque Nationale.

LE PREMIER MAI PROCHAIN, et après, la Banque paiera à ses actionnaires un dividende de DEUX PAR CENT, sur le capital payé, pour le semestre finissant le 30 avril prochain.

Le Paroissien Noté

ET LA SEMAINE SAINTE NOTÉE

APPROCHE de la Semaine Sainte, je suis heureux de rappeler aux Messieurs de la paroisse, aux communautés religieuses et au public en général, que la nouvelle édition de la SEMAINE SAINTE NOTÉE, augmentée des prières durant la Sainte Messe, des prières pour les stations du jeudi Saint, du chemin de la Croix etc., etc.,

A LA LIBRAIRIE STE ANNE.

UNE COMMANDE EST SOLLICITEE. LIBRAIRIE STE ANNE.

J. A. Langlais, LIBRAIRE EDITEUR.

177 rue St-Joseph, St-Roch, Québec

CE JOURNAL

peut-être trouvé sur la file au bureau d'annonce de journaux de GEO. P. ROWELL & CIE. (10, rue Spruce) où l'on peut passer des contrats d'annonces pour ce journal à New-York.

Guide des Voyageurs

Chemins de Fer

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN

DÉPART DE QUÉBEC
Train Express direct à 2.30 h. p. m., arrivée à Trois-Rivières à 5.17 et à Montréal à 9.10 p. m.

GRAND-TRONC

2.00 P. M.—Train mixte laissera la Pointe Lévis pour Richmond et tous les points de l'Est et l'Ouest, arrivant à Montréal à 3.00 P. M.

QUÉBEC ET LAC ST-JEAN

Allant au Nord
6.35 a. m. Train mixte laissera Québec pour St-Raymond, arrivant à 10.00 a. m.

QUÉBEC-CENTRAL

Les convulsions circulent comme suit : de Lévis à Sherbrooke, 11 p. m., convol de la malle, arrivant à la jonction de la Beauce à 1.10 a. m.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Trains laissera Lévis pour Halifax et St Jean à 8.00 a. m.
Pour la Rivière-du-Loup à 11.25 p. m.

Bateaux à Vapeurs

QUÉBEC ET LÉVIS
Les bateaux Arctic et Pilot font le trajet entre Québec et Lévis tous les jours depuis 6 1/2 h. a. m., à 7 heures p. m. Prix 10 cents.

TRAVERSE DE QUÉBEC A LÉVIS

Table with columns for departure times (A.M., P.M.) and destinations (Halifax, Rivière du Loup, etc.)

Pour le Québec Central

Table with columns for departure times and destinations (Sherbrooke, St-Joseph, etc.)

TRAVERSE DU GRAND-TRONC

Table with columns for departure times and destinations (Québec, Station de Lévis, etc.)

Voyages intermédiaires pour fret

La glace et le temps le permettant.

Tarif des charretiers table with columns for destination (Québec, etc.) and number of persons (1 ou 2, 3 ou 4, etc.)

J. & W. REID. VENTE SANS RÉSERVE.

TOUT SPÉCIALEMENT POUR LES DAMES. 1500 Yds de velours noir et de couleur de différentes largeurs que nous offrons à 50¢, au-dessous du prix en gros.

Télégraphe d'alarme de Québec

- 1 rue Ste Ursule, station centrale.
2 Ste Anne et Auteuil.
3 Grisons et Ste Geneviève.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1885-Arrangements d'Hiver-1886

Le et après LUNDI, le 16 NOVEMBRE 1885, les trains de cette voie ferrée circuleront chaque jour [les dimanches exceptés.] comme suit :

Les trains quitteront Lévis

Table with columns for destination (Halifax, Rivière-du-Loup, etc.) and departure times.

Les trains arriveront à Lévis

Table with columns for origin (Rivière-du-Loup, Halifax, etc.) and arrival times.

Le char Pullman, quittant Pointe Lévis, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, se rend jusqu'à Halifax, et celui partant les LUNDIS, MARDIS et VENDREDIS arrive à St-Jean.

LA PLUS GRANDE MERVEILLE DU TEMPS MODERNE.



Les Pilules et Onguent Holloway

LES PILULES purifient le sang, et guérissent tous les dérangements du foie, de l'estomac, des reins et des intestins. Elles donnent la force et la santé aux constitutions faibles.

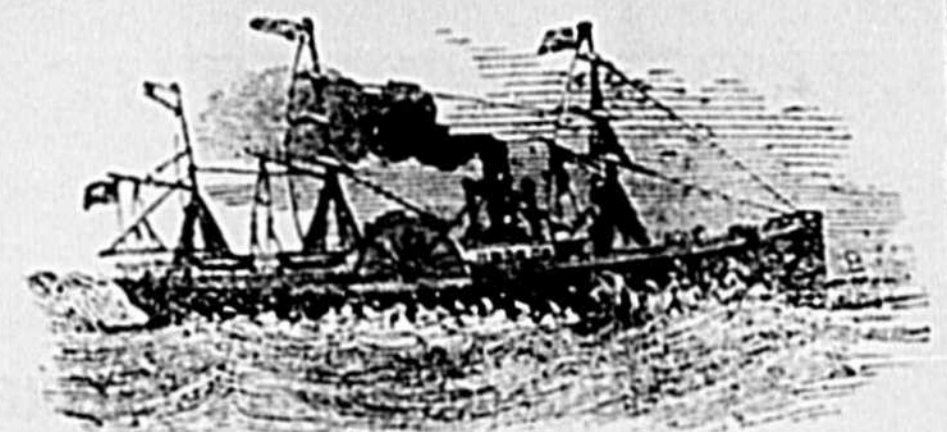
L'ONGUENT

est un remède infallible pour les douleurs dans les jambes, la poitrine, pour les vieilles blessures, plaies et ulcères.

AVERTISSEMENTS.—Je n'ai pas de agents aux États-Unis, et mes remèdes ne sont pas vendus dans ce pays.

Ornements domiciliaires.

NOUS avons déjà eu occasion de parler à nos lecteurs de M. FRANÇOIS MARTEL, de l'ANCIENNE LORETTE, qui s'occupe de l'entretien des jeunes arbres destinés à orner les demeures des maisons.



LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des Mâtes CANADIENNES ET DES ÉTATS-UNIS.

1885—ARRANGEMENTS D'HIVER—1886

LES lignes de cette compagnie se composent de six vapeurs en fer à double engin suivants, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivets pour la force, la rapidité et le confort.

Table listing ship names (NUVIDIAN, PARISIAN, SARDINIAN, etc.), tonnage, and commanders.

LIVERPOOL

Table with columns for destination (Liverpool, etc.) and departure times.

PARTANT DE HALIFAX A DEUX HEURES P. M.

ou à l'arrivée du train du chemin de fer Intercolonial venant de l'Ouest. Prix du passage de Québec via Halifax : Cabine, \$62.65, \$78.00 et \$88.00.

LA LIGNE GLASGOW

Table with columns for destination (Glasgow, etc.) and departure times.

On ne peut retenir sa chambre sans en remettre le prix d'avance.

ALLANS, RAE & CIE, Agents.

Québec, 23 mars 1886.

Bazar annuel DE

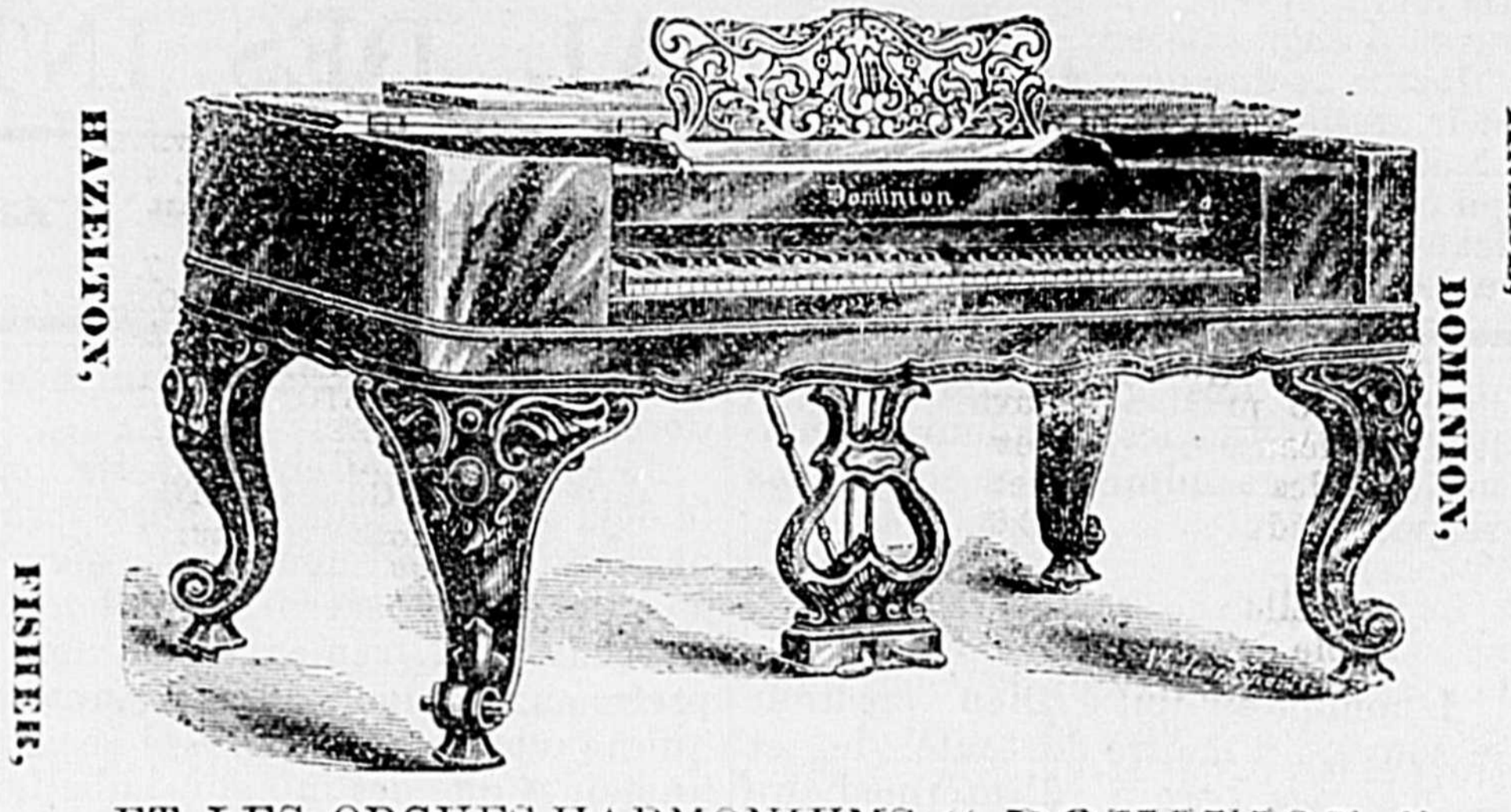
L'Hôpital du Sacré-Cœur de Jésus, sous le patronage de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, et de MM. les Membres du Clergé.

LE PUBLIC est respectueusement informé que le Bazar annuel en faveur des pauvres de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Jésus se tiendra au commencement de SEPTEMBRE prochain, à la salle Jacques-Cartier.

- Table St-François d'Assise.—Mmes P. Déchéne, Abé. Côté, A. Donaldson, M. Tranquille, Chs. Raymond.

Je viens de recevoir à l'occasion des fêtes LE PLUS GRAND ASSORTIMENT

De beaux instruments qu'il y ait en Canada, consistant en pianos à queue (de tous les formats), pianos droits (nouveaux modèles), pianos carrés et orgues de chapelles et de salons.



ET LES ORGUES-HARMONIUMS "DOMINION."

Tous instruments de choix, de nouveaux styles uniques dans leur genre, et ne se trouvant nulle part ailleurs.

L. E. N. PRATTE, No 1676, rue Notre-Dame, Montréal.

Québec, 24 décembre 1885—15 nov 83—lan 24ps. 909

SCIENTIFIC AMERICAN

LE PLUS POPULAIRE DES JOURNAUX SCIENTIFIQUES DU MONDE

ÉTABLI EN 1846

Circulation plus grande que tous les journaux du même genre réunis.

LES CONDITIONS D'ABONNEMENT POUR LE CANADA NE SONT SEULEMENT QUE DE \$3.20 POUR UNE ANNÉE Y COMPRIS LE POSTAGE—POUR LES PAYS ÉTRANGERS \$4.

Cette publication si étendue et si magnifiquement illustrée paraît une fois par semaine, chaque No contient 16 pages d'informations utiles et un grand nombre de gravures originales des nouvelles inventions et découvertes représentant les travaux d'ingénieurs, nouveaux dans les Arts Mécaniques, les Manufactures, la Chimie, l'Électricité, la Télégraphie, la Photographie, l'Architecture, l'Agriculture, l'Horticulture, l'Histoire Naturelle, etc.

MUNN & Co., Éditeurs, 361, Broadway, New-York.

Scientific American Supplement.

C'est une publication différente de celle du SCIENTIFIC AMERICAN mais du même format, chaque numéro contient 16 pages. Le SCIENTIFIC AMERICAN SUPPLEMENT contient un très grand nombre de matières ayant rapport aux découvertes les plus récentes et les plus importantes de toutes les parties du monde dans les Sciences, la Mécanique, l'Architecture et le Génie.

MUNN & Co., ont obtenu pour leurs clients depuis l'établissement de leur bureau d'agence en 1846, plus de cent mille brevets.

Prix—\$3 par année, d'avance ; ou un abonnement au SCIENTIFIC AMERICAN (voyez le prospectus plus haut) et un au SCIENTIFIC AMERICAN SUPPLEMENT pour un an par la poste \$7 aussi d'avance—Remise par la poste à l'adresse de

MUNN & Co., Publishers Scientific American, 361 Broadway New-York.

1842. UNE PROCLAMATION. 1886.

Sachez ! Sachez tous ! Hommes, femmes et enfants—que le grand département éditorial, à la tête duquel est le Dr. George Thurber, qui a maintenu le "American Agriculturist" au premier rang depuis vingt-cinq ans vient d'être augmenté de Chester P. Dewey, Seth Green et autres écrivains.

AMERICAN AGRICULTURIST

est lu et révére de l'Atlantique au Pacifique, comme un ami de vieille date et un conseiller. En conséquence nous avons l'intention d'agrandir les départements concernant

LE FOYER DOMESTIQUE ET LA JEUNESSE.

et en y faisant d'autres additions de manière que ce journal sera à l'avenir une Publication de Famille tout en étant dévoué à l'Agriculture et à l'Horticulture.

donne de plus grands revenus en augmentant son grand nombre de lecteurs. Nous avons distribué 60,000 présents à ceux qui nous ont aidé l'année dernière et c'est bien notre intention d'en donner 100,000 à ceux qui travailleront cette année.

VEUT QUE LA TERRE

Adressez 5 cts et vous recevrez par la Poste le grand numéro double du "American Agriculturist" qui vient d'être publié, et des épreuves avec la table des matières du "Law-Book."

DAVID W. JUDD, Prés., Québec, 30 décembre 1885.

LA VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER

rend le brillant et la fraîcheur de la jeunesse, aux cheveux gris ou défrisés, en même temps qu'elle leur donne une riche couleur chatoyante ou noir foncé, ainsi qu'on le desire.

M. C. P. BARTHELEMY écrit de Kirby, O., 2 Juillet, 1882 : "L'autonomie de mes cheveux commença à tomber, et dans un court espace de temps je devins presque chauve. J'essayai d'acheter les produits d'AYER, et avant que le premier flacon fut fini, la chute des cheveux s'arrêta, et une nouvelle croissance commença à pousser. Je n'ai jamais été converti d'une chevelure abondante et vigoureuse."

M. ANGUS FAIRBANKS, le chef de la école "Famille Fairbanks," Vocalistes Écossais, écrit de Glasgow, Écosse, le 1er Avril 1882, dit : "Il y a deux ans environ, j'ai perdu la moitié de ma chevelure. Elle s'éclaircissait avec une rapidité prodigieuse. L'usage de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, et surtout la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, ont fait revivre ma chevelure, et au bout d'un mois ma tête entière était couverte de cheveux nouveaux mais vigoureux qui, continuant à pousser, devinrent aussi longs et aussi épais qu'avant la chute. J'employai seulement un flacon de la VIGUEUR, mais à présent je n'ai pas de temps en temps comme article de toilette."

Mme. O. A. PRESCOTT, écrivain de Elm Street, N. Y., écrit de New-York, le 1er Avril 1882, dit : "Il y a deux ans environ, j'ai perdu la moitié de ma chevelure. Elle s'éclaircissait avec une rapidité prodigieuse. L'usage de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, et surtout la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, ont fait revivre ma chevelure, et au bout d'un mois ma tête entière était couverte de cheveux nouveaux mais vigoureux qui, continuant à pousser, devinrent aussi longs et aussi épais qu'avant la chute. J'employai seulement un flacon de la VIGUEUR, mais à présent je n'ai pas de temps en temps comme article de toilette."

NOUS avons des centaines de semblables attestations sur l'efficacité de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER. Une simple épreuve convaincra les plus incrédules.

PRÉPARÉ PAR Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Vendue par tous les Droguistes.

CHEMIN DE FER DE Québec et Lac St-Jean.

Le et après LUNDI, 2 NOVEMBRE, les trains circuleront tous les jours (excepté les dimanches) pour et de la station du Palais, Québec, comme suit :

ALLANT AU NORD

6.35 A. M. Train mixte laissera Québec pour St-Raymond arrivant à 10 a. m.

4.00 P. M. Train de la malle laissera Québec pour la Rivière à Pierre arrivant à 7.45 p. m.

ALLANT AU SUD

6.00 A. M. Train de la malle laissera la Rivière à Pierre tous les jours excepté le Dimanche et Lundi pour Québec, arrivant à 9.55

3.00 P. M. Train mixte laissera St-Raymond à 3.00 p. m. pour Québec arrivant à 6.30 p. m.

Le train de la malle reviendra de la Rivière à Pierre à 8.30 p. m. tous les samedis à St-Raymond, arrivant à 9.45 p. m.

Les trains circuleront sur l'heure de l'Eastern Standard

Le train de la malle se rencontre à St-Ambrose avec les omnibus allant au Village Indien à Lorette et à la station de Valcartier avec l'omnibus pour le village de Valcartier, à St-Gabriel avec le nouveau chemin pour l'établissement de la Rivière aux Pins.

Billets de retour de première classe au taux d'un simple billet, émis tous les samedis valables jusqu'au mardi suivant.

J. G. SCOTT, Sec. et Gérant, Chambrs Commerciales, Québec, 24 novembre 1885. 308

CONDITIONS

—DU—

Courrier du Canada

Prix de l'Abonnement

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Table with columns for country (CANADA, ANGLETERRE, FRANCE) and subscription rates (Un an, Six mois, Trois mois).

TARIF DES ANNONCES.

Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir :

Six lignes et au-dessous..... 50 centins

Pour les annonces d'une plus grande étendue elles sont insérées à raison de 10 centins par ligne pour les insertions ordinaires, et de 5 centins pour les insertions extraordinaires.

Reclames de 25 centins à la ligne.

Les annonces, les reclames, les abonnements, doivent être adressés à

LEGER BROUSSEAU, Éditeur propriétaire, No 9, Rue Buade, Haute-Ville, Québec

IMPRIMÉ ET TUBLÉ PAR L'ÉDITEUR